



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 AVRIL 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1. BUDGET DE LA COMMUNE**
 - a. Approbation du compte de gestion 2021*
 - b. Approbation du compte administratif 2021*
 - c. Vote des taxes 2022*
 - d. Proposition et vote du budget primitif 2022*
 - e. Attribution des subventions 2022 aux Associations*
- 2. BUDGET ASSAINISSEMENT**
 - a. Approbation du compte de gestion 2021*
 - b. Approbation du compte administratif 2021*
- 3. Gratification pour convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves : Mathis PECHARROMAN**
- 4. DEVIS défense extérieure contre l'incendie Augères / Grange-sèche / Méglières**
 - a. terrassement*
 - b. poches incendie*
 - c. arbres*
 - d. clôture*
- 5. DEVIS défense extérieure contre l'incendie Lotissement de l'érable**
- 6. Devis travaux réfection bâtiment communal café éolienne**

Le samedi deux avril deux mil vingt-deux, à neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André MILOT, Maire.

Etaient présents : M. André MILOT, M. Jacques HERLAUT, M. Eric PEYNOT, Mme Nadège DURAND, Philippe VAN STEENKISTE, Mme Myrienne MORISSEAU, Mme Evelyne CABRER, M. Jacques BOURDON.

Etaient absents : Mme Nadège STRABA absente excusée

A donné procuration : Mme Nadège STRABA à M. Eric PEYNOT

Secrétaire de séance : M. Eric PEYNOT en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal de la réunion du 26 février 2022.

INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

- demande de subvention DETR pour la rénovation globale de l'éclairage public LED :
Dépôt du dossier réalisé

- bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives 2022 : les élections présidentielles et législatives de 2022 auront lieu à la salle Corneau.

- suite à son absence en mars 2022, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour l'organisation de l'exposition sur la Guerre d'Algérie et la cérémonie du 19 mars. Il remercie également les élus et les bénévoles pour l'organisation de la collecte en faveur de l'Ukraine.

M. le Maire informe que le Conseil Municipal de Villeneuve l'Archevêque a décidé de mettre trois logements à disposition de familles ukrainiennes. La Mairie de Villeneuve l'Archevêque prendra en charge les frais de cantine et le CCAS prendra en charge les courses des familles.

ORDRE DU JOUR

1. Budget Commune.

A. Compte de gestion 2021.

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Déclare**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B. Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal a l'unanimité, élit le Président de séance, à savoir M. Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint.

M. le Maire sort de la salle.

M. Jacques HERLAUT présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 concordant avec le Compte de Gestion.

Il explique que suite au transfert de compétence assainissement à la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe à partir du 1^{er} janvier 2022 et suivant la délibération n°2022/009 du 22 janvier 2022, le Conseil Municipal a accepté le transfert de solde du budget assainissement Fonctionnement et Investissement (actif et passif).

Pour ce faire et le budget assainissement étant dissout, M. M. Jacques HERLAUT précise qu'il est nécessaire de transférer les résultats du compte administratif 2021 assainissement sur le budget 2022 de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Administratif 2021 de la Commune faisant ressortir un résultat de clôture comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	435 493.88€
	RECETTES :	566 603.90€
Section d'Investissement	DEPENSES :	245 950.82€
	RECETTES :	139 559.59€
➤	Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021:	131 110.02€
➤	Excédent de Fonctionnement au 01/01/2021:	176 125.63€
➤	Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2021:	307 235.65€
➤	Résultat déficit d'Investissement de l'exercice 2021:	- 106 391.23€
➤	Excédent d'Investissement au 01/01/2021:	170 052.34€
➤	Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2021:	63 661.11€

- **Prend acte** du résultat de l'exercice 2021: **370 896.76€**

- **Constata** l'état des restes à réaliser au 8 mars 2022:

- Dépenses investissement à reporter :	58 416.73€
- Recettes investissement à reporter :	36 174.00€

- **Décide** d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Résultat reporté, en recette de fonctionnement (cpte 002) :	307 235.65€
- Résultat reporté, en recette d'investissement (cpte 001) :	63 661.11€

- suite au transfert de compétence assainissement à la CCVPO et le budget assainissement étant dissout, **ACCEPTE** le transfert des résultats du compte administratif 2021 assainissement sur le budget 2022 de la commune soit :

➤	Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2021:	18 905.63€
➤	Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2021:	50 992.60€
➤	Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :	
➤	Résultat reporté, en recette de fonctionnement (cpte 002) :	326 141.28€
➤	Résultat reporté, en recette d'investissement (cpte 001) :	114 653.71€

C. **Vote des taxes 2022.**

M. le Maire présente le produit des Taxes Locales et propose d'augmenter les taux d'imposition de 4% par rapport à 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, et avec 8 voix POUR et 1 abstention :

- **ACCEPTE** l'augmentation de 4% des taux d'imposition pour 2022
- **DECIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :
 - Taxe Foncier Bâti : 41.32%
 - Taxe Foncier non Bâti : 48.53%
 - CFE : 27.05%

D. **Proposition et vote du Budget primitif 2022 :**

M. le Maire donne lecture du Budget Primitif pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Vote** le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	864 157.00€	864 157.00€
Section d'Investissement	514 188.71€	514 188.71€

E. Attribution des subventions 2022 aux Associations.

M. le Maire propose les montants de subventions reversés pour 2022 à chaque association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de verser aux associations, pour l'exercice 2022, les subventions comme suit pour un montant total 6 398€.

SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

	6 398 €
CROIX ROUGE	50 €
UNION SPORTIVE CERISIERS	100 €
AFM TELETHON	50 €
COOPERATIVE ECOLE VAUDEURS	500 €
LES REVES DE MARLENE	50 €
LA BONNE ENTENTE	800 €
VAUDEURS ANIMATION	200 €
ASSOC LES AMIS DE LA TOUR SALAZAR	1 500 €
ASSOC LE CAFE DE L EOLIENNE	500 €
ASSOC LE CLUB DE L AMITIE	500 €
ASSOC LA RAQUETTE VAUDEURINOISE	500 €
ADIL	50 €
ASSOCIATION PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	50 €
MUSIQUE EN OTHE	50 €
COLLEGE GASTON RAMON	150 €
UNA ASSOCIATION AIDES MENAGERES PERSO	150 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS VILLENEUVE L ARCHEVEQUE	150 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
PHOTOCLUB VILLENEUVE L ARCHEVEQUE	50 €
ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE	150 €
RESTAURANTS DU CŒUR	50 €
France ALZHEIMER	50 €
MFR GRON	68 €
CONSERVATOIRE SENS	30 €
ASSOC LES IRIS AUTO SPORTS	200 €
ASSOC AUX PRES DES EMOTIONS	300 €
ADMR SERVICES SOINS INFERMIERS A DOMICILE	100 €

2. Budget Assainissement.

A. Compte Gestion 2021.

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 concernant le service Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du service Assainissement
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- **Déclare**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité que le Compte de Gestion du service Assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B. Compte Administratif 2021 assainissement.

Le Conseil Municipal a l'unanimité, élit le Président de séance, à savoir M. Jacques HERLAUT, 1^{er} Adjoint.

M. le Maire sort de la salle.

M. M. Jacques HERLAUT présente le compte administratif assainissement pour l'exercice 2021 concordant avec le Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte Administratif 2021 de l'Assainissement faisant ressortir un résultat de clôture comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES :	10 544.60€
	RECETTES :	7 156.31€
Section d'Investissement	DEPENSES :	737.36€
	RECETTES :	2 570.42€

- Résultat d'Exploitation de l'exercice 2021 : 3 388.29€
- Excédent d'Exploitation au 01/01/2021: 22 293.92€
- Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2021: **18 905.63€**

- Résultat d'Investissement de l'exercice 2021: 1 833.06€
- Excédent d'Investissement au 01/01/2021: 49 159.57€
- Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2021: **50 992.60€**

- **Prend acte** du résultat de l'exercice 2021: **69 898.23€**
- Constate qu'il n'y a pas de restes à réaliser
- Résultat en recette de fonctionnement (cpte 002) : 18 905.63€
- Résultat recette d'investissement (cpte 001) : 50 992.60€

- suite au transfert de compétence assainissement à la communauté de communes de la Vanne et du pays d'Othe à partir du 1er janvier 2022 et le budget assainissement étant dissout, **ACCEPTÉ** le transfert des résultats fonctionnement et investissement (passif et actif) au budget 2022 principal de la commune.

3. Gratification pour convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves

M. le Maire indique qu'il a eu recours à une convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves pour un stagiaire en 2^{nde} du 18 février 2022 au 18 mars 2022.

M. le Maire propose la gratification de 200€ pour le stagiaire en 2^{nde} dans le cadre de la convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves du 18 février 2022 au 18 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTÉ la gratification d'un montant de 200€ et versée au stagiaire de 2^{nde} dans le cadre de la convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

4. DEVIS défense extérieure contre l'incendie Augères / Grange-sèche / Méglères

A. Devis terrassement

M. le Maire explique que la commune va se doter de deux nouveaux points (poches à eau) de défense extérieure contre l'incendie DECI :

- pour le hameau d'Augères
- pour le hameau de Grange-sèche

Pour les travaux de terrassement, M. le Maire a reçu les devis des sociétés suivantes et sur avis de M. Eric PEYNOT, 2^{ème} Adjoint en charge des travaux et ancien chef des pompiers de Vaudeurs :

	Montant HT	Montant TTC
Ent. PETINIOT (89320 CERISIERS)	5 457.49€	6 548.98€
FDTP (89190 PONT SUR VANNE)	9 524.20€	11 429.04€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de retenir le devis de la société Ent. PETINIOT (89320 CERISIERS) pour un montant de 5 457.49€ HT (soit 6 548.98€ TTC)

B. Devis achat des poches incendie

M. le Maire explique que la commune va se doter de deux nouveaux points (poches à eau) de défense extérieure contre l'incendie DECI :

- pour le hameau d'Augères
- pour le hameau de Grange-sèche

Pour l'achat de deux poches à incendie, M. le Maire a reçu les devis des sociétés suivantes et sur avis de M. Eric PEYNOT, 2^{ème} Adjoint en charge des travaux et ancien chef des pompiers de Vaudeurs :

	Montant HT	Montant TTC
CITERNEO (37402 AMBOISE)	5 545.34€	6 654.41€
CITERPACK (38121 REVENTIN VAUGRIS)	4 700€	5 640.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de retenir le devis de la société CITERPACK (38121 REVENTIN VAUGRIS) pour un montant de 4 700€ HT (soit 5 640.00€ TTC)

C. Devis achat arbres

M. le Maire explique que la commune va se doter de deux nouveaux points (poches à eau) de défense extérieure contre l'incendie DECI et qu'il serait bien de végétaliser l'entourage des poches à incendie afin de les faire « disparaître ».

- pour le hameau de Méglères
- pour le hameau de Grange-sèche

Pour l'achat d'arbres/arbrisseaux, M. le Maire a reçu le devis de la société suivante :

	Montant HT	Montant TTC
ESAT (89100 SENS)	1 800.00€	1 998.12€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de retenir le devis de la société ESAT (89100 SENS) pour un montant de 1 800.00€ HT (soit 1 998.12€ TTC)

D. Devis clôture

M. le Maire explique que la commune va se doter de deux nouveaux points (poches à eau) de défense extérieure contre l'incendie DECI :

- pour le hameau d'Augères
- pour le hameau de Grange-sèche

Pour l'achat de la clôture, M. le Maire a reçu le devis de la société suivante :

	Montant HT	Montant TTC
M. Aurélien GRAND (89320 COULOURS)	425€	510€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de retenir le devis de la société M. Aurélien GRAND (89320 COULOURS) pour un montant de 425€ HT (soit 510€ TTC)

5. DEVIS défense extérieure contre l'incendie Lotissement de l'érable

M. le Maire informe le conseil Municipal que le point de défense extérieure contre l'incendie situé au lotissement de l'érable a gelé cet hiver.

Une fuite d'eau s'est déclenchée ce qui a obligé la fermeture de ce point incendie et ce qui nécessite la mise en place d'un nouveau matériel.

M. le Maire a reçu le devis de la société suivante :

	Montant HT	Montant TTC
SAUR (77700 MAGNY LE HONGRE)	2 896.34€	3 475.62€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de retenir le devis de la société SAUR (77700 MAGNY LE HONGRE) pour un montant de 2 896.34€ HT (soit 3 475.62€ TTC)

6. Devis travaux réfection bâtiment communal café éolienne

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, pour erreur matérielle, il est nécessaire de d'annuler et remplacer la délibération n°2021/083 du 13 novembre 2021.

En effet, les travaux de réfection du toit du bâtiment communal Café de l'éolienne ont nécessité un changement du montant du devis de la société PARISOT (pour ajout de laine de verre).

M. le Maire a reçu le nouveau devis de la société suivante :

	Montant HT	Montant TTC
PARISOT (89600 SAINT FLORENTIN)	8 657.03€	9 522.73€

En ce qui concerne les devis des sociétés HAMELIN et PEYNOT, M. le Maire indique qu'il n'y a pas de changement sur les décisions prises par le Conseil Municipal le 13 novembre 2021, à savoir :

Avait décidé de retenir le devis de la société Hamelin (89470 MONETEAU) pour un montant de 216.10€ HT (soit 260.70€ TTC)

Avait décidé de retenir le devis de la société PEYNOT Eric (89320 VAUDEURS) pour un montant de 138.20€ HT (soit 165.84€ TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de retenir le devis de la société PARISOT (89600 SAINT FLORENTIN) pour un montant de 8 657.03€ HT (soit 9 522.73€ TTC)

Prochain Conseil Municipal : 30 avril 2022 à 9h

Séance levée à 11h30

Le Maire de Vaudeurs
André MILOT

Le Maire,
André MILOT



